



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 13 septembre 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-8-6-1

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX CONNEXES A L'AMENAGEMENT FONCIER SUR LA COMMUNE DE ROUFFACH AVEC EXTENSION SUR GUNDOLSHEIM ET PFAFFENHEIM

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention relative au mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier sur la Commune de ROUFFACH. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a émis un favorable lors de sa réunion du 5 juillet 2019.

L'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la commune de ROUFFACH, a été ordonnée par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 13 mai 2016.

Le Conseil Municipal, par délibérations en date du 27 mars 2018 et du 2 avril 2019, a respectivement décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes en lieu et place de l'Association Foncière de ROUFFACH, puis de déléguer cette maîtrise d'ouvrage au Département du Haut-Rhin.

C'est lors de sa réunion du 28 février 2019 que la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de ROUFFACH a approuvé le plan et le programme des travaux connexes. La Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) réunie le 28 juin 2019 a, quant à elle, statué sur les recours issus des décisions de la CCAF, avant de valider définitivement ces mêmes documents.

Le Préfet, saisi à cet effet, autorisera par arrêté le programme et le plan des travaux connexes qui seront visés à l'arrêté de clôture que j'édicterai.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux connexes doit être signée par la commune de ROUFFACH, maître d'ouvrage des travaux connexes, et le Département du Haut-Rhin, mandataire du maître d'ouvrage desdits travaux.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de ROUFFACH, avec extension sur GUNDOLSHEIM et PFAFFENHEIM, telle que jointe en annexe du présent rapport,
- de m'autoriser à signer cette convention au nom du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT